

Distr.
GENERALE

A/AC.237/21/Add.1
27 novembre 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
D'UNE CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Sixième session
Genève, 7-10 décembre 1992
Point 1 b) de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE, ASSORTI DE SUGGESTIONS
CONCERNANT L'ORGANISATION DES TRAVAUX

Additif

Note du Secrétaire exécutif

Projet de calendrier des travaux proposé
après consultation du Président

Lundi 7 décembre

15 heures Ouverture de la session

Déclaration du Président

Déclaration du Secrétaire général de l'Organisation
météorologique mondiale

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
de la session (point 1 de l'ordre du jour provisoire)

Elaboration d'un plan de travail pour le Comité (point 2 de l'ordre du jour provisoire)

Déclaration du Secrétaire exécutif pour expliquer :

- L'énumération des tâches de la Conférence des Parties (ordre du jour provisoire annoté, annexe I)

et présenter des informations concernant :

- Les débats de l'Assemblée générale sur les changements climatiques
- La signature et la ratification de la Convention
- Les activités des organes du système des Nations Unies qui ont un rapport avec les préparatifs de la première session de la Conférence des Parties
- Les communications reçues des Etats et des organisations d'intégration économique régionale, conformément au paragraphe 6 de la résolution INC/1992/1

Déclarations faites par des délégations ou des observateurs pour compléter les renseignements fournis par le Secrétaire exécutif

Mardi 8 décembre

10 heures Elaboration d'un plan de travail pour le Comité : déclarations

15 heures Suite de l'examen de la question ci-dessus, éventuellement, puis :

Réunion plénière officieuse pour examiner des propositions et préparer des décisions concernant le plan de travail du Comité, son organisation (y compris la création d'organes subsidiaires, s'il y a lieu, et les tâches à leur confier) et le calendrier des travaux

Mercredi 9 décembre

- 10 heures Réunion plénière officielle (plan de travail)
- 15 heures Déclaration du Président du Groupe d'experts
intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)
- Déclaration du Président de l'Assemblée des participants
du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
- Examen des fonds extrabudgétaires (point 3 de l'ordre du
jour provisoire)
- puis :
- Réunion plénière officielle (plan de travail)

Jeudi 10 décembre

- 10 heures Adoption d'un plan de travail pour le Comité, assorti d'un
calendrier provisoire des réunions
- Adoption du rapport du Comité sur sa sixième session (point 4
de l'ordre du jour provisoire)
- 15 heures Suite de l'examen des questions ci-dessus, éventuellement.
-